

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
du VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Vendredi 30 novembre 2018 à 18 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

**- Etaient présents :**

Mesdames FARFAL et LE NEINDRE  
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, CODET, TAVET, MARCON et LARTIGUE

**- Etais absente excusée :** Madame Christiane DE GEITERE, procuration donnée à Monsieur André VIDAL

**- Date de la convocation :** 22 novembre 2018

**- Secrétaire de séance :** Monsieur Michel ROUBERTOU

**↳ L'ordre du jour est le suivant :**

**1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2018**

**2-PROGRAMME d'INVESTISSEMENT :**

- Travaux extension du cimetière communal : demande de subvention (Etat)
- Dissimulation des réseaux d'éclairage public et France Télécom : Route du Garde Champêtre

**3-AFFAIRES FINANCIERES**

- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019
- Revalorisation des loyers au 01 janvier 2019 : Rue des Commerces
- Commune de Malemort : paiement des frais de scolarité 2017/2018
- Attribution indemnité Monsieur Le Receveur Municipal

**4-RESSOURCES HUMAINES**

- Centre de Gestion de la Fonction Publique : renouvellement du contrat CNP
- Mise à jour du tableau des emplois
- Paiement des heures supplémentaires

**5-QUESTIONS DIVERSES**

**★ Préambule :** Madame Le Maire indique à l'assemblée que le point « Centre de Gestion de la Fonction Publique ; renouvellement du contrat CNP » sera présenté au prochain Conseil Municipal. En effet les cotisations sont calculées à partir du traitement brut annuel.

**1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2018**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

**2-PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

➤ **Travaux extension du cimetière communal : demande de subvention (Etat)**

Lors du précédent conseil municipal, deux dossiers ont été présentés au titre de la DETR 2019 : l'un pour l'extension du cimetière et l'autre pour la création d'un parking.

Lors du dépôt du dossier, il nous a été indiqué que le dossier PARKING devait être déposé au titre la DETR 2020. Or, il était prévu que les deux projets soient réalisés en continuité sur 2019.

Compte tenu de cette situation, il a été demandé à Corrèze Ingénierie de revoir le dossier uniquement sur l'aménagement du cimetière.

Il est proposé de différer dans le temps le projet de parking.

**Le nouveau projet comprend entre autres :**

- la création d'un talus
- la réduction de la surface du cimetière et du nombre d'emplacements : prévus 87 emplacements réduits à 79
- la suppression des cavurnes
- une clôture en grillage doublée d'une haie vive

**Le plan de financement de ces travaux serait le suivant :**

- Cout HT .....	<b>100 000.00 €</b>
(Travaux, maîtrise d'œuvre et imprévus)	
-Aide de l'Etat (DETR) au titre de la création de colombarium, jardin du souvenir et agrandissement cimetière.....	<b>15 000.00 €</b>
- Aide Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale.....	<b>25 000.00 €</b>
- Montant des aides.....	<b>40 000.00 €</b>
- Autofinancement à la charge de la Commune HT.....	<b>60 000.00 €</b>
(100 000.00 € - 40 000.00 € = 60 000.00 €)	

Le lancement de consultations des entreprises est prévu dès réception de l'accusé de dépôt du dossier des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet de demande d'aide relative l'agrandissement du cimetière dans le cadre de la D.E.T.R 2019.

➤ **Dissimulation des réseaux d'éclairage public et France Télécom : Route du Garde Champêtre :** La Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze a été sollicitée pour un programme d'enfouissement des réseaux sur la Route du Garde Champêtre et sur Daudoux.

**Le Syndicat d'Electrification finance :**

- la totalité de l'enfouissement des réseaux
- 50 % du réseau France Télécom
- 50 % du réseau Eclairage public

**La Commune aura à sa charge un total de travaux de 35 402.32 € répartis comme suit :**

- 50 % du réseau France Télécom
- 50 % du réseau Eclairage Public (achat et pose de 10 luminaires)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les travaux.

**3-AFFAIRES FINANCIERES**

➤ **Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 :**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Madame Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget 2019 dans la limite des crédits représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

➤ **Revalorisation des loyers au 01 janvier 2019 : Rue des Commerces** : conformément à la réglementation, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de revaloriser les loyers conventionnés PALULOS situés « Rue des Commerces » et d'appliquer le taux plafond soit 1.57 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

➤ **Commune de Malemort : paiement des frais de scolarité 2017/2018** : Il est présenté à l'assemblée un courrier de la Commune de Malemort dans lequel est mentionné le montant des frais de scolarité incombant pour la scolarisation d'un enfant domicilié au Chastang.

Pour le calcul de la contribution, il est tenu compte :

- des ressources de la commune
- du nombre d'élève
- du cout moyen par élève calculé en fonction des frais d'entretien des locaux des classes, de l'électricité et chauffage, de l'entretien du matériel et du mobilier, des dépenses de personnel et des fourniture scolaires et activités pédagogiques.

A cela un coefficient de pondération de 51 %, lié aux ressources a été appliqué.

Ces frais s'élèvent à la somme de **987.30 €** (pour info 2016/2017 : 1 073.66 €).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le montant des frais de scolarité d'un montant de 987.30 € auprès de la Commune de Malemort.

➤ **Attribution indemnité Monsieur Le Receveur Municipal** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander le concours du nouveau receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

#### **4-RESSOURCES HUMAINES**

➤ **Mise à jour du tableau des emplois** : Lors du Conseil Municipal du 06 avril dernier, deux postes ont été créés à savoir

- Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 à raison de 6 heures par semaine
- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> à compter du 01 décembre 2018 à temps complet

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder à la suppression, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, des postes occupés précédemment par les agents concernés.

➤ **Paiement des heures supplémentaires** : Dans le cadre du programme lié au diagnostic de l'eau potable, des relevés de débits nocturnes ont été réalisés.

L'agent communal a participé à ces relevés et il a été nécessaire de modifier son planning de travail en respectant la réglementation

Il a effectué 4 heures de nuit qu'il faut rémunérer en heures supplémentaires ce qui nécessite une délibération du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le versement des heures supplémentaires.

#### **5-QUESTIONS DIVERSES**

★ **Transfert de la compétence eau à Tulle Agglo** : Lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2018, une information avait été faite sur l'obligation de transfert de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Depuis cette date, plusieurs réunions ont eu lieu à l'Agglo, au cours desquelles ont été discutés les différents scénarii de base proposés par l'Office International de l'Eau (OIE) et par Adour Garonne.

Les différents scénarii ont été analysés au regard de 7 critères :

- Le nombre d'abonnés par territoire
- L'Equilibre ressources en eau potable par rapport au besoin des territoires
- La proximité pour les agents et les usagers
- Les personnels potentiellement disponibles sur le territoire
- La viabilité financière
- Le renouvellement des réseaux
- L'impact tarifaire

Le Bureau d'Etudes OIE (Office International de l'Eau) a présenté cinq scénarii et l'Agence de l'Eau 2 scénarii

Le scénario pressenti prévoit le rattachement de la Commune au SIAEP du Maumont.

Compte tenu de l'égale distance entre le SIAEP des deux vallées et le SIAEP du Maumont, Madame FARFAL et Monsieur ROUBERTOU ont rencontré les Présidents de ces deux syndicats. L'objectif était d'évaluer si une modification du scénario était envisageable.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de s'en tenir au scénario proposé de TULLE AGGLO.

\* **Logement au-dessus du groupe scolaire** : Ce logement sera libre au 01 janvier 2019. Il sera remis en location au 01 février 2019.

Après le départ du locataire, une estimation sera demandée auprès de deux agences immobilières pour connaître la valeur de l'ensemble du groupe scolaire.

\* **Répertoire Electoral Unique** : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales de la commune changent. Le répertoire électoral unique devient la norme. Seul le Maire vérifiera le bienfondé des demandes d'inscription et procédera aux inscriptions et aux radiations des électeurs.

Dans chaque commune, une commission de contrôle se réunit au minimum une fois par an, au plus tard l'avant dernier jour ouvrable en l'absence de scrutin et au moins une fois entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant le scrutin.

D'une part, cette commission contrôle la régularité des listes de la commune telles qu'elles sont extraites du répertoire électoral unique et, d'autre part, elle examine les recours administratifs préalables que des électeurs pourraient avoir formé contre la décision du maire à leur égard.

Cette commission de contrôle est constituée :

- d'un représentant du conseil municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la Commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- d'un délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance (TGI)

\* **ECOLE** : Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Potentiels va acquérir du matériel scolaire pour un montant de 340.00 €.

\* **Commission communale**

➔ **Commission Travaux de Bâtiments et de Voiries** : Jeudi 13 décembre 2008 à 18 h 30

\* **Diagnostic eau** : Dans le cadre de ces travaux, le système de télésurveillance est mis en place entre la Station des Fraux et le Château d'Eau des Beiges. Des données informatiques seront étudiées par le biais d'un poste informatique installé à la Mairie.

\* **Pose des décorations de Noël** : elles seront installées le samedi 08 décembre 2018.

\* **Travaux** : les travaux à l'église sont en cours

Séance levée à 20 h 30

La Présidente

Le Secrétaire

Josette FARFAL

Michel ROUBERTOU